



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

Date de convocation :

06/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Armande IGLESIAS, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Mélissa OBBIH, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Daniel RENOLLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/33 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PLAN-OBJET66 – INVENTAIRE DES ŒUVRES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

Cette convention porte sur une action d'inventaire assortie d'un constat d'état sanitaire et d'une campagne photographique des œuvres conservées sur le territoire communal : hospice d'Ille, ermitage de Saint Maurice de Graolera, église de la Rodona, église des Carmes, église Saint-Etienne et dans celles conservées dans des zones de dépôt dans des bâtiments communaux.

Cette action s'inscrit dans l'axe scientifique du projet de développement culturel et touristique de la commune. Elle est intégralement financée par le Département des Pyrénées-Orientales, la Direction Régionales des Affaires Culturelles Occitanie et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée. Les opérations de conservation, le cas échéant, sont prises en charge dans le cadre du Plan-Objet et n'entraînent aucune participation financière de la commune. Elles seront contractualisées par une convention spécifique si la commune souhaite s'engager dans cette phase, en fonction des priorités qui ressortiront à l'issue du Plan Objet. Etant donné l'importance du corpus d'œuvres sur la commune, le Plan Objet se déroulera sur plusieurs années, de 2021 à 2023.

La commune apportera un soutien scientifique, logistique et technique pendant toute la durée du Plan-Objet.

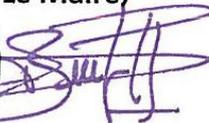
Le Maire fait la lecture de la convention.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour l'intervention du centre de conservation et de restauration du patrimoine, dans le cadre du plan objet 66 – inventaire des œuvres sur le territoire communal.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 13 avril 2021

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER